



Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique du 22 janvier 2024.

Étaient présents

- Direction :
 - o Monsieur Stéphane AMIOT – Représentant du chef d'entreprise, Président du CSE
- Élus titulaires :
 - o Monsieur Marian Alexandru BANUTA
 - o Monsieur Grégory BARTHE
 - o Monsieur Benjamin GUIBERT
 - o Monsieur David CUOC
 - o Madame Alix LAGES
 - o Madame Séverine GERMANNEAU
 - o Monsieur Nicolas CORBI
- Élus suppléants :
 - o Monsieur Thierno DIALLO
 - o Madame LYDIA VILAGINES
 - o Monsieur Gaétan LANGLADE
- Invités :
 - o Madame Lucie GAUBIAC – Responsable des ressources humaines et assistantat au Président du CSE
 - o Madame Inès LOUSSOUARN – Coordinatrice interne et événementielle

La séance est ouverte à 14h00 par le Président Monsieur Stéphane AMIOT.

Ordre du jour de la réunion et réponses apportées :

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 06 novembre 2023.

Madame Lucie GAUBIAC prend la parole et explique que les procès-verbaux sont réalisés par Madame Inès LOUSSOUARN, qui par la suite, les lui envoie. Madame Lucie GAUBIAC indique que le plus judicieux serait que, dorénavant, les procès-verbaux soient envoyés à Monsieur Nicolas CORBI, secrétaire du CSE, qui pourra plus légitimement les transmettre aux autres membres du CSE.

Monsieur Stéphane AMIOT se renseigne sur l'efficacité d'outil permettant de retranscrire à l'écrit des notes audio, cet outil avait été évoqué lors d'une précédente réunion par Monsieur Arnaud FOUQUET.



Madame Inès LOUSSOUARN explique qu'elle a testé l'outil une fois, et que ce n'était pas vraiment concluant, qu'il y avait un énorme travail de tris d'informations, ce qui ne fait donc pas forcément gagner du temps.

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 07 décembre 2023.

Madame Lucie GAUBIAC reprend la parole et explique que ce procès-verbal n'a pas été envoyé aux membres du Comité. Elle rappelle que cette réunion portait sur l'accord pour la prime partage.

3 – Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 04 janvier 2023.

Monsieur Nicolas CORBI indique que le procès-verbal n'avait pas été envoyé mais, qu'il concernait le départ de Madame Alix LAGES.

4 – Détermination des budgets 2024 du CSE.

Madame Lucie GAUBIAC prend la parole et fait un petit rappel aux membres du Comité. Elle explique que le Comité dispose de deux comptes : le budget de fonctionnement et le budget des activités sociales et culturelles.

Elle explique que le budget de fonctionnement représente la masse salariale brute de l'année précédente multipliée par 0,2 %.

Pour 2023, avait été pris la masse salariale de 2022 afin de mettre en place un prévisionnel, dans cette logique 16 917,60 € avait été versés.

Maintenant, que l'année 2023 est terminée, Madame Lucie GAUBIAC explique que le futur budget peut être réajusté. En 2023, la masse salariale brute réelle était de 9 535 303 €, ce qui donne 19 072,61 €.

Avec la régularisation et les 19 072,61 € évoqués précédemment, le budget de fonctionnement est de 21 227,62 €.

Madame Lucie GAUBIAC rappelle qu'il est possible de verser 10 % de l'excédent sur le compte des activités sociales et culturelles.

Madame Lucie GAUBIAC demande l'avis aux membres du Comité. L'ensemble des membres du Comité estiment qu'il est nécessaire de le faire.

Elle prend désormais la parole au sujet du budget des activités sociales et culturelles. Elle explique que l'entreprise ne peut jamais verser moins que l'année précédente et qu'elle se base sur la masse salariale brute et le montant des ASC.

Elle indique que le ratio utilisé habituellement est de 1,2 % de la masse salariale brute, ce qui donne comme budget pour 2024 **98 224 €**.

Monsieur Stéphane AMIOT propose aux membres du CSE de revenir vers eux ultérieurement, avec les dépenses de l'année dernière et le budget prévisionnel de cette année afin de gérer le mieux possible le budget.

Monsieur Nicolas Corbi fait un rapide état des lieux des dépenses régulières annuelles :

- 10 000 € : corbeilles de fruits
- 15 000 € : activité sociales et culturelles
- 25 000 € : chèques cadeaux



- 15 000 € : paniers de Noël

Monsieur Stéphane AMIOT évoque désormais le Team-Building 2024, il explique qu'il serait judicieux de faire passer les frais d'hébergement des membres du CSE sur le compte de fonctionnement.

Monsieur David CUOC partage les comptes du Comité actualisés :

- Concernant le budget de fonctionnement : 43 403 €
- Concernant le budget des ASC : 3 804 €

5 – Orientations stratégiques du Groupe HRC ENVIRONNEMENT (activité, emploi, évolution, organisation du travail etc.)

Monsieur Stéphane AMIOT prend la parole, il indique qu'il fera un point sur l'activité financière du Groupe lors de la prochaine réunion. Dans l'instant T, il explique que le chiffre d'affaires de cette année sera potentiellement similaire à celui de l'année dernière, c'est-à-dire entre 104 et 105 M d'euros, mais que le résultat sera malgré tout moins bon que 2022, et ce, pour plusieurs raisons :

- La société Solipac a connu une année difficile au niveau commerce. Le marché de la PAC s'est arrêté avec la baisse du prix du fioul, la hausse de l'électricité et la baisse du prix du gaz ont causé le report des projets d'équipement.
- Le secteur du second œuvre connaît des difficultés.
- Le secteur du photovoltaïque qui avait explosé s'est finalement calmé et les prix se sont effondrés de 30 à 40 %.

Monsieur Stéphane AMIOT poursuit en indiquant que concernant 2024 une croissance de 12 % est prévue grâce à l'éventuel redémarrage de la PAC, et à la récompense de Marque Préférée des Français qu'a obtenu Bourgeois Global.

Monsieur Stéphane AMIOT évoque l'ouverture de nouvelles agence comme celle de Montauban qui ouvrira en septembre 2024.

Monsieur Stéphane AMIOT poursuit en expliquant la situation de chaque filiale et service :

- **Service technique** : Monsieur Stéphane AMIOT explique qu'une réorganisation a été faite en septembre dernier au niveau des effectifs, que de nouvelles organisation au niveau des garanties ont été mises en place, etc.
- **Zone lyonnaise** : Monsieur Stéphane Amiot explique que la zone Lyonnaise, avec les agences de Chassieu et Irigny est en sous-développement et que l'arrivée d'un nouveau salarié, Monsieur Jean-Philippe FONDEVILLE (anciennement salarié HITACHI), devrait relancer l'activité du secteur.
- **Genius Maintenance** : la filiale a été impactée par le changement de logiciel (X3) et par la baisse d'activité du secteur.
- **Oxideve** : Monsieur Stéphane AMIOT laisse la parole à Madame Séverine GERMANNEAU. Elle explique qu'en début d'année elle craignait manquer de formateurs



- **SimplyFi Aides** : Monsieur Thierno DIALLO prend la parole, il explique que certains projets avec Téréva vont commencer, notamment la gestion des dossiers de leurs clients pour le PV et par la suite, le CVC. Monsieur Thierno DIALLO explique que SFA a été remodelé depuis quelques mois, ce qui permet à la filiale d'être en capacité d'absorber davantage de demandes.
- en QUALI PV mais que finalement tout s'est bien déroule. Elle poursuit en expliquant que la concurrence est de plus en plus accrue.
Monsieur Stéphane AMIOT poursuit en expliquant que ce qui maintient l'activité dans le Groupe est notre capacité de services, de conseils et notre longueur d'avance notamment avec l'ensemble de nos filiales.
- Monsieur Stéphane AMIOT évoque désormais des dissolutions de COCOTE EN STOCK et de Génie Foot. Il explique que les Assemblées de dissolution ont eu lieu, mais que concernant COCOTE EN STOCK ils attendent le moment opportun afin de vendre le matériel.

6 – Mise en place du planning de tournée des agences 2024 des membres du CSE.

Monsieur Nicolas CORBI prend la parole. Lors de la dernière réunion avait été évoquée la mise en place de tournées dans chaque agence. Ces tournées permettront aux membres du CSE de vérifier les conditions de travail de chacun, si des dangers sont présents, etc.

Madame Lucie GAUBIAC complète en disant que l'idée est aussi de discuter avec les salariés, de mesurer leur bien-être au travail, etc.

Monsieur Grégory BARTHE rajoute qu'il est essentiel que les salariés soient prévenus en amont de ces visites et qu'un rappel sur le fait que les membres du CSE sont soumis à la confidentialité et impartiaux soit également être fait.

Les membres du CSE se mettent d'accord sur la création d'un planning partagé, afin qu'ils se mettent d'accord sur les dates des visites.

7 – Sujets divers.

Les membre du Comité évoquent désormais le Team-Building 2024.

Madame Inès LOUSSOUARN explique que pour le moment le Team-Building n'est qu'un projet, que l'idéal serait de faire des recherches afin d'avoir différents devis à proposer à la Direction.

Les membres du Comité décident que comme l'an dernier, Madame Inès LOUSSOUARN, Monsieur Arnaud FOUQUET et Monsieur David CUOC travaillent sur le sujet.

Le président déclare la séance levée à 16h00

La prochaine réunion est fixée pour le 12 mars 2024.

Nicolas CORBI, Secrétaire du CSE